



Charte éthique des membres de l'association *Flora armorica*

Association indépendante de toute obédience religieuse et politique

Dans le cadre du collectage ethnobotanique dans les cinq départements bretons, **les adhérents de l'association** s'engagent aux modalités suivantes :

Article 1 : œuvrer au collectage de savoirs sur les plantes et leurs usages en Bretagne.

Article 2 : collaborer, sans discrimination, avec les partenaires qui s'engagent à respecter cette charte.

Article 3 : échanger et partager équitablement les informations au sein de l'association *Flora armorica* dans le but de la revalorisation des savoirs par les populations.

Article 4 : respecter les populations enquêtées : leurs propriétés privées et intellectuelles : droit d'image, droit de citation, confidentialité des sources...

Article 5 : reconnaître l'inaliénabilité du vivant et des savoirs naturalistes populaires ainsi que la propriété universelle des résultats scientifiques des recherches engagées. Affirmer que ces données ne pourront pas devenir la propriété exclusive d'individus ou structures dans le but d'un profit financier.

Article 6 : agir dans le respect de la flore et des écosystèmes en pratiquant des cueillettes raisonnables et en ne cueillant jamais des espèces végétales rares et menacées :

« La faune et la flore sauvages constituent un patrimoine naturel d'intérêt majeur qui doit être préservé et transmis aux générations futures. » (Convention internationale de Berne, 1979)

Bulletin d'adhésion - Année 2025

Nom.....Prénom.....

Structure.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Profession :

Adhère à l'association *Flora armorica* et à sa charte éthique. Le montant de l'adhésion* est de

Membre : 10 € (5 € si petit budget)

Soutien :€ .

Ces informations sont nécessaires au fonctionnement de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées aux membres du collège administrateur pour les travaux de secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Ces informations seront conservées en ligne sauf contordre de votre part. Merci de nous informer si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir communication des informations vos concernant.

La charte, l'abonnement, et le questionnaire sont à adresser à

Flora armorica –

c/o Laurent Le Roux, 12, rue Louis Pasteur
29 270 Carhaix.

À _____ le / /

Signature :

* L'association *Flora armorica* est une association « Loi 1901 » d'intérêt général. À ce titre vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre cotisation dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé par courriel ou à défaut par courrier postal (CGI - Art. 200)



FLORA ARMORICA

*Association de collectage ethnobotanique en Bretagne
Enquêtons et échangeons sur les plantes et leurs usages populaires*

<http://flora-armorica.org> — contact@flora-armorica.org



Recenser

- Organiser un réseau d'acteurs pour collecter les savoir-faire en Bretagne.
- Mettre en commun ces savoirs sur les plantes.

Valoriser et transmettre

- Créer des documents (publications, conférences, films, animations, expositions, base de données multimédia...)
- Favoriser la transmission orale entre les générations.

Questionnaire d'adhésion

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'association ?

Êtes-vous prêts à mener des enquêtes ?

Avez-vous des connaissances sur la flore à faire partager ?

Connaissez-vous des personnes à enquêter ?

Quelles sont les compétences que vous pourriez mettre au service de l'association (breton parlé, saisie informatique, gestion internet, expérience associative, botanique, usage des plantes, histoire de Bretagne etc...) :

Vous souhaitez participer activement à l'association : il suffit de joindre le pôle le plus proche de chez vous, nous envoyer un courriel (contact@flora-armorica.org) ou un courrier.